

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

---

23 AVRIL 2008

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2008 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Excusés	3
2	Dépôt du rapport d'activités du Conseil supérieur de l'Audiovisuel pour l'année 2007	3
3	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative aux « déclarations des ministres-présidents Demotte et Picqué quant à la mise en place d'une fédération birégionale Wallonie-Bruxelles » (Article 59 du règlement)	3
4	Interpellation de M. Léon Walry à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative au « texte cosigné par MM. les ministres-présidents Demotte et Picqué » (Article 59 du règlement)	3
5	Interpellation de M. Marcel Cheron à M. Rudy Demotte, ministre-président, concernant les « déclarations relatives à la Fédération Wallonie-Bruxelles » (Article 59 du règlement)	3
6	Interpellation de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative à « l'architecture intra-francophone » (Article 59 du règlement)	3
7	Interpellation de M. Philippe Fontaine à M. Rudy Demotte, ministre-président, ayant pour objet les « déclarations du ministre wallon, M. Marcourt, sur le rôle des Régions dans le domaine de la Culture et sur ce qui reste en Communauté française » (Article 59 du règlement)	3
8	Dépôt de projets de motion	19
9	Dépôt et envoi en commission d'une proposition de résolution	20

Présidence de M. Jean-François Istasse, président

– *La séance est ouverte à 14 h 10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Dardenne, retenu par d'autres devoirs, M. Deghilage, Mme de Grootte, M. Elsen, M. Severin, en mission à l'étranger, M. Di Antonio, pour des raisons de santé.

## 2 Dépôt du rapport d'activités du Conseil supérieur de l'Audiovisuel pour l'année 2007

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le rapport d'activités du Conseil supérieur de l'Audiovisuel pour l'année 2007.

Ce rapport d'activités sera imprimé sous le n°541 (2007-2008) n° 1 et distribué. Il sera envoyé à la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma.

## 3 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative aux « déclarations des ministres-présidents Demotte et Picqué quant à la mise en place d'une fédération birégionale Wallonie-Bruxelles » (Article 59 du règlement)

## 4 Interpellation de M. Léon Walry à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative au « texte cosigné par MM. les ministres-présidents Demotte et Picqué » (Article 59 du règlement)

## 5 Interpellation de M. Marcel Cheron à M. Rudy Demotte, ministre-président, concernant les « déclarations relatives à la Fédération Wallonie-Bruxelles » (Article 59 du règlement)

## 6 Interpellation de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative à « l'architecture intra-francophone » (Article 59 du règlement)

## 7 Interpellation de M. Philippe Fontaine à M. Rudy Demotte, ministre-président, ayant pour objet les « déclarations du ministre wallon, M. Marcourt, sur le rôle des Régions dans le domaine de la Culture et sur ce qui reste en Communauté française » (Article 59 du règlement)

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Au cours du débat que nous avons eu vendredi matin sur le même sujet au parlement bruxellois, j'ai été saisie par la poussée régionaliste de certains de mes collègues. Je n'ai pas l'intention de changer de ton, de questionnement et d'attitude.

Cependant, mon groupe se réjouit parce qu'enfin les ministres-présidents socialistes Picqué et Demotte ont pris conscience de la nécessité de travailler ensemble pour le bien des Wallons et des Bruxellois. Ce constat est d'autant plus intéressant qu'il aura fallu un très dur labeur pour atteindre ce premier objectif. Les ministres ont signé une carte blanche, ils se sont rencontrés et ils se reconnaissent.

Nous nous réjouissons également parce que la nécessité de développer des projets communs en faveur des citoyens de Wallonie et de Bruxelles est enfin admise. Les majorités régionales devraient à nouveau s'intéresser aux francophones wallons et bruxellois, et la Communauté aux Bruxellois.

Cela dit, depuis 2004, chaque gouvernement fédéré est libre d'instaurer et de développer, en synergie avec d'autres exécutifs, de grands projets en faveur de l'emploi ou du développement économique.

Pourquoi la Région wallonne n'a-t-elle pas consulté Bruxelles pour le plan « Marshall » ou organisé une concertation sur son exécution ? Cela

aurait pu être une des possibilités à envisager dès l'adoption de ce programme.

Pourquoi Bruxelles n'a-t-elle jamais pu, comme la Wallonie, bénéficier d'un plan « Marshall » ? Il reste aux responsables des deux entités à nous l'expliquer. Ces synergies birégionales étaient possibles, le sont toujours et, je l'espère, le resteront.

Je voudrais rappeler ici qu'en réaction à la note de politique internationale du gouvernement de la Communauté française, nous avons déposé, le 9 janvier 2007, à l'initiative de M. Miller, une proposition de résolution relative à la cohésion des politiques extérieures de l'espace Wallonie-Bruxelles. Dans toutes les assemblées où cette résolution a été discutée, la majorité s'est toujours arrangée pour la rejeter. Cette résolution abordait pourtant des thèmes aussi importants et variés que l'organisation de l'espace Wallonie-Bruxelles, l'efficacité des administrations, la promotion de la langue française, la politique commerciale internationale, les délégations, l'Afrique, l'Europe sociale, les enjeux environnementaux, bref, tous les sujets qui nous réunissent subitement depuis la publication d'une carte blanche.

Notre proposition demandait notamment « d'intégrer la cohésion de l'espace Wallonie-Bruxelles dans la note de politique internationale afin de lui conférer une spécificité propre sur la scène internationale ou d'organiser une meilleure synergie entre la politique internationale de nos entités et la politique du commerce extérieur ». Voilà textuellement ce que vous aviez rejeté. Cela a-t-il enfin cessé de vous choquer ?

Le groupe MR dit et répète depuis le début de cette législature que le gouvernement de la Communauté française doit comprendre des ministres à double casquette tant wallons que bruxellois. Mme Simonet est depuis le début ministre à la Région wallonne et à la Communauté française. M. Demotte a rappelé que Mme Laanan est bruxelloise, c'est très bien, mais elle ne siège pas au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'idée que nous avons lancée en 2004 a fait son chemin depuis lors puisque, à l'occasion des fêtes de la Communauté française, le 27 septembre 2005, Mme Arena a annoncé les bases d'un changement. Mais cette annonce, faite devant une nombreuse foule de journalistes à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, était déjà oubliée le lendemain.

Néanmoins le temps qui passe nous donne raison puisque les ministres-présidents PS ont manifesté leur volonté de suivre la suggestion répétée

avec force par le MR depuis juillet 2004.

J'aimerais savoir s'il existe le moindre accord au cdH sur les propositions des ministres-présidents. J'ignore encore si le cdH a été sollicité pour en discuter. J'ignore s'il a compris mieux que nous certains aspects de la carte blanche puisque j'entends encore le « *flou, flou, flou* » de M. Delperée et les interrogations de certains membres du cdH après la lecture de la carte blanche. Visiblement, ce parti n'avait pas été mis au parfum et l'accueil était très tiède.

Monsieur le ministre-président, après vos écrits, vos éditoriaux et vos paroles, venons-en aux actes. Quels sont ceux posés par la majorité ? J'en vois un seul. C'est votre arrivée ici avec la double casquette de ministre-président de la Région wallonne et de la Communauté française.

Voici quelques semaines, j'ai salué cet acte, que je trouvais, d'une part, intéressant et annonciateur de bonnes décisions et, d'autre part, insuffisant.

Quant aux autres actes, monsieur le ministre-président, nous les attendons. Je vous ai connu très virulent lors de la mise en place du Groupe Wallonie-Bruxelles ; vous demandiez que l'on évite autant que possible les solutions de « tuyauterie institutionnelle ». Or, en acceptant cette double casquette de ministre-président, vous avez vous-même joint deux tuyaux... Il faut à présent parachever le travail de plomberie et non vous contenter d'une œuvre hybride ressemblant davantage à de l'art abstrait qu'à un travail de professionnel. Cette image m'est venue alors que j'écoutais M. Delperée se lancer dans des circonvolutions complexes sur un plateau de télévision. Il faudra donc aller plus loin, monsieur le ministre-président.

Lorsque vous avez présenté votre déclaration de politique générale, voici à peine deux semaines, j'ai ressenti cette prestation – je ne répéterai pas les mots forts de votre introduction – comme un retour heureux parmi nous et une ode à cette institution que vous vous engagez à défendre.

La cacophonie actuelle nous laisse perplexes. Vous aviez à peine terminé votre ode amoureuse que M. Marcourt, ministre wallon de l'Économie et de l'Emploi, voulant faire la part belle aux régions, annonçait le dépeçage de nos matières et de nos compétences.

J'ai aussi essayé de comprendre le contenu de votre carte blanche, plus particulièrement quant à la manière de fonctionner. Je ne saisis pas bien cette réalité birégionale. J'ai l'impression que l'on supprime la Communauté française pour la rem-

placer par des morceaux de tuyaux collés les uns aux autres. Cela ressemble fort à une usine à gaz.

Les interprétations, bien entendu, varient. Au parlement bruxellois, j'ai ressenti une interprétation fort régionaliste. D'autres ont d'emblée adopté une attitude défensive face au dépeçage de la Communauté française, qu'ils ressentent comme certain.

Je pense que vous avez ressenti l'inquiétude et l'incompréhension, monsieur Picqué. Vous avez d'ailleurs reconnu publiquement que vous n'aviez peut-être pas été très clairs. Lorsque vous évoquez une fédération birégionale Wallonie-Bruxelles, cela laisse effectivement sous-entendre un dépeçage en bonne et due forme de la Communauté française au profit des Régions. Si c'est là votre idée *in fine*, le MR cesse de se réjouir. . .

Lorsque MM. Picqué et Doukeridis insistent sur la nécessité de tenir compte de la spécificité de l'enseignement bruxellois en faisant référence à l'immigration et aux poches de pauvreté, ils sont convaincus qu'ils ont raison et qu'il faut organiser l'enseignement bruxellois en fonction de ces éléments.

Lorsque je suis intervenue dans ce débat pour rappeler qu'en Hainaut aussi, il y avait des poches de pauvreté, on a laissé sous-entendre que l'on n'avait pas à se préoccuper de cette question-là car le Hainaut, ce n'était pas Bruxelles. . . C'est à n'y rien comprendre, monsieur le ministre-président. (*Protestations sur les bancs socialistes*) Vendredi dernier, j'ai été la seule dans l'hémicycle à rappeler la solidarité avec les autres entités wallonnes.

**M. Rudi Vervoort (PS).** – Expliquez-nous donc la position de Didier Gosuin !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur Vervoort, vous avez eu l'occasion de l'interroger vendredi mais vous êtes resté muet. (*Vives protestations sur les bancs socialistes.*)

Je m'exprime ici au nom du MR et la position que je défends est celle du MR. Je pense que cet épisode aura permis à M. Demotte de mieux comprendre ce à quoi je fais allusion depuis le début de mon intervention.

Nous voyons poindre les dangers d'une carte blanche qui contient en germe la rupture de la solidarité entre les francophones.

Il est bien entendu pour nous, et M. Gosuin l'a souligné, que l'enseignement a ses caractéristiques propres en fonction du lieu où il est organisé, en fonction des écoles et de leur population. Faut-il pour autant encourager la sous-régionalisation de l'enseignement ? Si l'on se situe dans la lo-

gique purement autoritaire propre au PS, la réponse sera affirmative. Cependant, à nos yeux, comme M. Cheron l'a dit à l'occasion des débats de ce dimanche, le financement différencié peut déjà permettre de tenir compte des inégalités sociales. Si, comme le souhaite le MR, le PS acceptait d'accorder plus d'autonomie et de responsabilités aux directions des établissements scolaires, les spécificités dont il faut tenir compte pourraient d'ores et déjà être mieux assumées.

Il n'y a donc pas lieu, monsieur le ministre-président, d'inquiéter les francophones et de créer des peurs illégitimes dans le contexte du redressement des Régions et de la Communauté.

D'autres exemples sont tout aussi éclairants. Dans la note régionale qu'il a remise à l'Octopus, M. Picqué demande la régionalisation du tourisme. On pourrait le suivre en acceptant de considérer le tourisme principalement dans sa dimension économique. Mais le tourisme ne se nourrit-il pas essentiellement de culture ? Comment vendre la Wallonie à l'étranger sans Bruxelles ? Faut-il laisser la promotion touristique d'une ville à 90 % francophone à la Flandre ? Faut-il alors recommander le tourisme ? Ce genre de débat me semble stérile, d'autant plus que les francophones y perdent leur temps au lieu d'aller de l'avant et, surtout, se déchirent au moment où ils devraient se montrer solidaires.

La carte blanche de M. Demotte et de M. Picqué a créé un malaise car elle manquait de clarté sur les intentions de ses auteurs. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'interpeller le ministre-président afin qu'il nous éclaire et je m'en réjouis. Lors des débats et interpellations, je ne doute pas qu'il ait ressenti lui aussi toute l'inquiétude suscitée par les zones d'ombre de son document.

Vendredi dernier, dans sa réponse aux parlementaires bruxellois, M. Picqué reconnaissait déjà que les divergences d'interprétation étaient d'abord dues au fait que les auteurs n'avaient pas été suffisamment clairs. M. Demotte lui-même a avoué sur les plateaux de télévision que les intentions avaient été mal comprises.

Monsieur le ministre-président, comme personne n'a bien compris vos intentions, pourriez-vous nous aider aujourd'hui à mieux appréhender les dimensions et le contenu de votre carte blanche ?

En revanche, il est manifeste que vous avez rejoint la position du MR sur la nécessité d'avoir dans ce gouvernement des ministres avec double casquette –bruxelloise ou wallonne –, ce qui nous fait plaisir. Toutefois, monsieur Demotte, comme

vous n'êtes ni éditorialiste ni rédacteur de carte blanche, mais ministre-président, et à double titre de surcroît, il est temps d'agir et de donner un signal fort. En effet, au-delà de l'émoi suscité par votre texte, la notion de birégionalisation que vous avez développée dans votre article fait craindre aux francophones de la périphérie des ruptures de solidarité. Au moment où le dossier BHV revient avec force puisque nous arrivons à la fin de la procédure en conflit d'intérêts, il n'était sans doute pas nécessaire de réactiver de telles craintes.

Aujourd'hui, le temps n'est plus au verbe, il est à l'action. Certes, vous avez réuni conjointement les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne mais, une fois de plus, la Région de Bruxelles-capitale a été laissée de côté. Ce qui a inévitablement diminué l'impact de votre carte blanche.

Monsieur le ministre-président, je vous encourage, durant l'année qui vient, à passer aux actes et à constituer enfin un gouvernement commun.

**M. Léon Walry (PS).** – Chacun se souviendra de notre débat sur la déclaration politique du ministre-président, au cours duquel ceux qui l'ont souhaité ont pu développer leurs arguments.

Pour notre part, nous avons soutenu la déclaration pour les raisons évidentes que j'ai eu le plaisir d'exposer devant vous. Permettez-moi de rappeler une observation que je livrais à cette occasion : « Les institutions ne sont pas des carcans immatériels ou des figures canoniques, mais bien des structures humaines ancrées dans notre histoire politique. » J'ajoutais que « ces institutions exigeaient des évaluations, des adaptations dès l'instant où de nouvelles nécessités s'imposaient ». Pareille observation nous permettait de nous féliciter d'accueillir en Communauté française un ministre-président qui assumait la même fonction à la Région wallonne.

Depuis notre débat, monsieur le ministre-président, vous avez publié avec votre homologue, M. Charles Picqué, un texte important où vous analysez nos institutions et avancez des propositions susceptibles d'améliorer le fonctionnement de nos Régions et de notre Communauté. Le terme « fonctionnement » ne peut être entendu pour nous que lorsqu'il est orienté vers les besoins et le bien-être de tous nos concitoyens, Wallons et Bruxellois. Faut-il rappeler cette évidence ?

Monsieur le ministre-président, vous avez donc cosigné un texte porteur d'un véritable projet de restructuration de notre paysage institutionnel. Presque tous les francophones de Belgique réflé-

chissent aujourd'hui à leur avenir. Les colloques, les débats publics entre démocrates, les prises de position concourent de façon régulière à cette interrogation collective et c'est très bien ainsi.

Je n'oublie pas les travaux du Groupe Wallonie-Bruxelles. Votre texte est une contribution précieuse à nos débats. Cependant il ne pouvait, par sa forme ramassée et journalistique, anticiper et exposer tous les cas de figure et répondre d'emblée à toutes les interrogations.

Votre position m'inspire quelques questions.

L'affirmation du rôle de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale, comme « réalités de référence, qui ont développé une stratégie de redéploiement durable pour chacune », doit aboutir, selon vous, « à une Communauté française revisitée ». Vous ne manquez pas de souligner immédiatement que ce serait « un leurre de nier l'institution qui a pour vocation de rassembler les deux régions ».

Monsieur le ministre-président, nous serions heureux de vous entendre sur le concept de « communauté revisitée ». Car c'est bien dans cette notion que réside le projet. Il est inopportun, à l'heure actuelle, de se noyer dans des détails d'application, certes importants, mais hors de propos pour l'instant, dans la mesure où les modalités de l'articulation entre les Régions et la Communauté sont toujours en discussion, et toujours soumises à l'analyse contradictoire démocratique. C'est donc à la définition de ce concept que nous devons porter notre effort intellectuel et politique.

Le Groupe Wallonie-Bruxelles œuvre actuellement à la rédaction de propositions destinées à approfondir les synergies entre Wallons et Bruxellois francophones.

Comment articulez-vous votre projet sur les propositions de ce groupe ?

Enfin, votre texte affirme que seule une Belgique fédérale, construite sur trois Régions fortes et mises sur pied d'égalité, atteindra à un équilibre institutionnel mûr et satisfaisant pour tous.

Je souhaiterais donc connaître votre avis sur les réactions exprimées dans le nord du pays, qui montrent, une fois n'est pas coutume, un véritable étonnement.

Connaissant votre souci de loyauté fédérale, comment envisagez-vous l'évolution des débats ?

Monsieur le ministre-président, c'est un véritable horizon politique que vous esquissez pour tous les francophones de notre pays. Vous le faites avec un autre grand homme d'État, M. Picqué. Sachez que, Wallons et Bruxellois, nous nous tien-

drons au service de l'ensemble de nos concitoyens.

J'espère avoir rassuré ainsi mes collègues inquiets.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – J'ai été frappé, monsieur le ministre-président, par les réactions que vos déclarations ont suscitées chez les travailleurs de la Communauté française, lesquels craignent de voir leur emploi menacé.

Il est important de rappeler ce que représente notre institution. Dans les secteurs de l'enseignement – avec ses 85 000 enseignants et auxiliaires –, de la culture, de l'aide à la jeunesse ou de l'enfance, de nombreux citoyens sont employés par la Communauté française.

Dans le cadre de l'État fédéral, la Communauté Wallonie-Bruxelles est un élément concret, qu'il apporte ou non une certaine stabilité. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les réactions dans le nord du pays, même si certaines sont le fruit d'incompréhensions dues à la complexité de votre proposition.

Au-delà des réactions à vos déclarations sur l'architecture fédérale, je soulignerai l'idée pleinement partagée par les écologistes de Bruxelles, de Wallonie et de la Communauté germanophone, selon laquelle l'État fédéral belge doit rester un espace de solidarité. Le nœud fondamental de cette solidarité est la sécurité sociale.

L'organisation de l'espace francophone est notre talon d'Achille. Je partage en partie votre constat, madame Bertieaux : le monde francophone souffre d'une schizophrénie qui ne se soigne que quand on promeut les gens dans une autre fonction ! Je ne citerai pas de noms, j'ai déjà suffisamment d'ennemis ! Je dirai simplement qu'il suffit, pour transformer un régionaliste en partisan de la communauté de le nommer ministre à la Communauté. Ce sport est très pratiqué dans l'espace francophone. Dans votre carte blanche, monsieur le ministre-président, vous avez, volontairement ou non, essayé d'arrêter cette course stupide. Rien que cela justifie mon approbation.

Malgré cette schizophrénie, il faut établir un axe fort entre la Wallonie et Bruxelles au point de vue économique et du développement durable. Mais il faut également rappeler la nécessité de développer la créativité dans cet espace et d'y pratiquer une meilleure gestion. Il suffit de citer le nombre de travailleurs qui effectuent la navette de la Wallonie vers Bruxelles ou, en moindre nombre, de Bruxelles vers la Wallonie pour constater que les liens économiques sont importants.

Je n'aborderai pas maintenant ce que M. Del-

perée appelle la « tuyauterie » lorsqu'il se référerait à l'intervention de M. Picqué, déclarant sur le plateau de télévision qu'il y avait réfléchi dans son bain ! M. Delperée, disais-je, s'est permis de parler de « tuyauterie », ce qui, dans sa bouche, relève évidemment de la métaphore.

La « tuyauterie », madame Bertieaux, est probablement le sujet qui était au cœur des discussions, vendredi dernier, au parlement bruxellois. Je n'étais pas présent. Veuillez m'en excuser. C'est la seule assemblée où je n'ai jamais siégé. Je le ressens comme un manque !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous êtes le bienvenu comme spectateur, les séances sont publiques !

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Que peut-on faire, en Wallonie ou à Bruxelles, pour réconcilier quatre compétences essentielles qui intéressent surtout les jeunes : l'éducation, la formation, l'emploi et la culture ? En ce qui me concerne, j'associe ces quatre éléments.

Aujourd'hui, ce n'est pas vraiment possible.

À une certaine époque, Mme Arena était chargée de l'enseignement obligatoire à la Communauté française et de la formation à la Région wallonne. Pourtant, nous ne pouvions discuter de ces deux matières dans un même lieu : il n'y avait pas d'unité de temps, de lieu et d'action.

Ne peut-on pas aujourd'hui, grâce à la fusion des exécutifs, obliger les ministres à se rassembler dans un même lieu et en même temps, de manière à discuter de ces quatre compétences essentielles pour nos deux institutions ?

J'ai récemment fait une recherche sur les problèmes liés aux types de population. Nous avons aussi évoqué hier le problème des élèves non scolarisés, ainsi que des 6 000 et 10 000 élèves ayant respectivement disparus des statistiques à Bruxelles et en Wallonie. Nous avons constaté que ces problèmes se frappaient les milieux les plus défavorisés.

Une caractéristique de notre enseignement est son inégalité, iniquité et inefficacité. Nous devons différencier nos politiques en fonction des bassins de vie ou des arrondissements. Les statistiques sont édifiantes. S'il y a un problème à Bruxelles, cela ne signifie pas qu'il soit identique à Uccle et à Molenbeek. Cette différenciation peut également être appliquée à la Wallonie. Les bassins du Borinage, de Charleroi, de Liège, d'une partie du Brabant wallon n'ont pas les mêmes problèmes.

Nous devons déterminer une norme commune, mais différencier les politiques à appliquer.

Ce sera d'autant plus facile à réaliser que nous aurons dans un même lieu tous les ministres des différents gouvernements.

« Le diable se cache toujours dans les détails. » Évitions donc, dans l'embellie de la constitution d'un axe Wallonie-Bruxelles, de nous quereller sur les détails. Faisons en sorte d'avoir, demain, les moyens de différencier nos politiques.

Monsieur Demotte, dans la carte blanche, tout comme M. Picqué, vous vous êtes exprimé en tant que ministre-président. Je m'adresse ici au chef de la majorité et j'aimerais savoir s'il nous apportera des réponses tout à l'heure. Je n'en doute pas, mais je ne me satisfais pas d'un simple « oui ».

Pouvez-vous vous exprimer politiquement au nom de la majorité ? J'ai cru percevoir dans les propos qu'ont tenus des membres du cdH une série d'approbations à votre proposition. Il serait donc intéressant d'avoir l'avis du gouvernement mais, surtout, de son ministre-président.

À propos de la composition d'un futur gouvernement commun, vous écrivez « deux ministres » et non « des ministres ». Quoi qu'il en soit, je ne manquerai pas de communiquer votre réponse à Mme Huytebroeck.

Par ailleurs, pourquoi ne pas procéder tout de suite à la fusion ? M. Deprez en parlait déjà lors des discussions des accords de la Saint-Quentin !

Le Groupe Wallonie-Bruxelles examinera-t-il ces questions ? Quand ?

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Les réorganisations des pouvoirs et les transferts de compétences sont régulièrement sous-tendus par l'idée que les entités fédérées, plus proches des citoyens, seraient mieux à même de mettre en œuvre les politiques utiles à la population.

Si nous devons vérifier que les étapes successives de la réforme de l'État ont bien abouti à ce résultat, nous aurions sans doute, au gré de nos intérêts, des avis très différents. Force est de constater que le critère de performance, souvent utilisé par les partisans d'un accroissement des compétences des entités fédérées, est loin de convaincre les citoyens.

Si nous nous en tenons à l'analyse de la situation dans l'espace francophone – encore faudrait-il le définir – nous pourrions rapidement arriver à la conclusion que l'architecture institutionnelle – qui fait coexister la Communauté française, la Région wallonne, la Région bruxelloise, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté ger-

manophone – ne permet pas d'atteindre l'efficacité optimale.

De prime abord, la réforme suggérée par les deux ministres-présidents, qui se sont exprimés à titre personnel, ne s'écarte guère des propositions avancées depuis longtemps par le cdH. Je songe notamment à un gouvernement de la Communauté française qui serait exclusivement composé de ministres des deux régions.

Si la Communauté française doit devenir la fédération des francophones dans un État composé de deux régions fortes, il ne peut être question pour le cdH que la Communauté soit réduite à une peau de chagrin. Des régions fortes, bien entendu, mais pour porter ensemble une Communauté tout aussi forte, qu'elle soit appelée Communauté française ou Communauté Wallonie-Bruxelles.

Cette communauté forte est essentielle pour maintenir non seulement une culture et une éducation mais aussi et surtout une solidarité communes entre les francophones wallons et bruxellois dans les discussions intra-belges.

Cette dernière insertion comporte toutefois deux bémols. Une telle prise de position ne doit pas masquer les spécificités régionales ou sous-régionales ni éviter le débat sur l'existence et le respect des minorités. N'imposons pas aux autres ce que nous refusons pour nous.

Mais ce respect et ces droits accordés aux minorités ne doivent en aucun cas empêcher les politiques de concertation. L'identité régionale est importante mais elle doit être ouverte et compatible avec une identité francophone forte dans un État fédéral respectueux des autres communautés. S'il faut adapter nos institutions pour augmenter l'efficacité et réduire le nombre d'institutions et de ministres, il convient aussi d'éviter tout repli régionaliste frileux et de garder une stratégie francophone commune importante. La Wallonie et Bruxelles doivent être des partenaires autonomes, parfois différents, d'un même projet francophone et doivent être capables de bien défendre ce dernier dans un État très souvent soumis à des tensions communautaires.

Le choix n'est donc pas tant de faire passer la Communauté avant la Région, ou vice-versa. Nous sommes persuadés que ces deux entités doivent se renforcer mutuellement.

Vous l'avez tous compris, il s'agit pour nous d'avoir un véritable projet, à l'aune des nombreux défis à relever, qu'ils soient dus à l'évolution de nos institutions, de la société mondiale ou de la sensibilité de chacun.

Il n'est aucunement question d'une simple co-gestion ni d'une juxtaposition d'institutions au nom d'une peu vraisemblable simplification. Dès lors, les questions sont multiples, et j'en poserai quelques-unes.

Le gouvernement de la Communauté française a été renforcé par la présence du ministre-président wallon. Pourquoi le gouvernement bruxellois n'est-il pas également renforcé ? Quels seront les ministres ? Prévoit-t-on un territoire homogène ? Le lieu d'un projet francophone est-il compatible avec un simple réceptacle ? Parle-t-on d'un gouvernement unique ? Si l'on y fait participer tous les ministres régionaux, ne sera-t-il pas pléthorique ? Comment s'organiser s'il y a des majorités différentes dans les Régions ?

Quel parlement organisera le contrôle ? Parle-t-on de la suppression de la Cocof et partant, des provinces ? Ne faut-il pas prévoir un certain nombre d'élus communs à la Wallonie et à Bruxelles ? Crée-t-on un pouvoir organisateur de l'enseignement public hors gouvernement et, dès lors, plus proche des spécificités régionales ? Un enseignement supérieur régionalisé sera-t-il plus fort à l'heure du processus de Bologne ? Ne faut-il pas remettre dans le giron régional bruxellois des matières comme le tourisme, la formation professionnelle ou certaines matières personnalisables ? Comment fait-on évoluer la clef budgétaire ? Ne doit-on pas attendre les conclusions du Groupe Wallonie-Bruxelles permettant d'avoir un éclairage sur les fondements avant d'élaborer une architecture de surface ?

J'arrête ici ma liste de questions qui me paraissent assez exemplatives. Si la Wallonie et Bruxelles ont chacune une identité forte, nous sommes convaincus que les francophones de ces deux régions ont également un destin commun. Celui-ci ne se résume pas au plus petit commun dénominateur des identités régionales. Il existe en tant que tel.

Les liens entre les Wallons et la majorité des Bruxellois sont forts. Le flux quotidien des personnes entre les régions en atteste à suffisance. L'institution commune aux Wallons et aux Bruxellois, qu'on l'appelle Communauté française, Espace Wallonie-Bruxelles ou Fédération Wallonie-Bruxelles, ne doit pas être un simple trait d'union entre deux régions, elle doit avoir son projet susceptible de renforcer et de dynamiser celui des régions et être par le fait même dotée des moyens pour y parvenir.

Il est urgent que les francophones se parlent au-delà des positionnements électoraux et en cela la réunion de ce jeudi sera la bienvenue.

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Monsieur le ministre-président, mon interpellation avait été déposée avant la carte blanche qui nous occupe aujourd'hui. Elle s'intitulait : « Que reste-t-il à la Communauté française ? » mais, désormais, elle devrait s'intituler : « Que reste-t-il ou que restera-t-il de la Communauté française ? »

Nous avons tous lu l'interview que M. Marcourt, ministre wallon de l'Économie et de l'Emploi, a donnée au journal *Le Soir* le 9 avril dernier. Dans cette interview aux accents régionalistes très marqués, nous avons été étonnés par ce que dit le ministre sur la culture.

M. Marcourt nous informe que, selon lui, « ce qui est fondamental, c'est que toutes les compétences qui pourraient être transférées du fédéral soient prioritairement transférées à la Région ». Toujours selon M. Marcourt, « on pourrait ensuite réduire la voilure de la Communauté française (...). En termes de culture, il faudrait un exercice plus fort au niveau des Régions. »

Visiblement Mme Laanan n'avaient été informée de la sortie médiatique de M. Marcourt mais elle a réagi à ses propos dès le lendemain, dans *Le Soir* du 10 avril. S'en est suivie une carte blanche des ministres-présidents socialistes, MM. Picqué et Demotte, plaidant pour une Fédération Wallonie-Bruxelles aux forts accents régionalistes. L'intention est bonne, mais la mise en œuvre pose plusieurs questions, notamment en ce qui concerne la compétence culturelle.

Même si M. Walry trouve qu'il faut aujourd'hui s'en tenir aux grandes idées, je pense que ces dernières n'ont un intérêt que dans la mesure où elles tiennent la route. Pour le savoir, il faut les confronter à la réalité.

Dans sa réponse au ministre Marcourt, Mme Laanan déclarait que le parti socialiste avait toujours voulu « un lien fort entre Bruxelles et la Wallonie ». Elle ajoutait : « Je pense que nous devons essayer de mieux articuler nos compétences de manière complémentaire. » Votre carte blanche fait également état de « la nécessité de développer des synergies entre les régions et d'assurer un lien de solidarité efficace entre la Wallonie et Bruxelles ».

Sans revenir sur le geste fort que votre parti a voulu poser vis-à-vis de Bruxelles en nommant deux nouveaux ministres wallons au sein du gouvernement de la Communauté française, pourriez-vous nous expliquer quelles sont les véritables intentions du parti socialiste en ce qui concerne la culture en Communauté française ?

Selon la carte blanche, il convient de rationali-

ser le nombre de ministres. Cela veut dire qu'à partir du moment où vous aurez décidé de concrétiser vos bonnes intentions, le poste de ministre bruxellois francophone chargé de la Culture disparaîtrait ou celui de ministre bruxellois – du moins domicilié à Bruxelles – dans le gouvernement de la Communauté française. (*Protestations sur les bancs du PS*)

Aujourd'hui, les francophones ont déjà un ministre de la Culture. Votre proposition n'apporte donc rien de nouveau, à part peut-être de supprimer un des deux ministres. Je ne comprends pas bien !

Au niveau pratique, avez-vous déjà réfléchi à la manière de prendre en compte les spécificités de ces deux régions dans le cas d'un ministre unique ? Comment respecter la minorité flamande à Bruxelles ? Quid par ailleurs de la minorité germanophone qui n'a probablement pas envie de voir disparaître l'organisation de sa communauté ?

Une autre question se pose : comment protéger les francophones de la périphérie et des Fourons ?

Si la culture est régionalisée, de nombreux artistes wallons pourraient se plaindre de ne plus pouvoir profiter de la vitrine internationale offerte par Bruxelles. Comment comptez-vous remédier à ces difficultés ?

On peut estimer que les institutions actuelles fonctionnent mal. Il n'en reste pas moins qu'elles fonctionnent ! Devant la réaction de Mme Laanan dans les colonnes du quotidien *Le Soir* du 10 avril, le ministre Marcourt persiste dans son idée de la veille et ajoute : « Il est peut-être temps de réfléchir de manière plus large mais aussi sans tabou à la manière dont les pouvoirs publics subsidient la Culture. » Je souhaite savoir comment le ministre-président de la Région wallonne mais aussi de la Communauté française interprète les déclarations d'un ministre qui fait partie de l'un de ses gouvernements. M. Marcourt a néanmoins la décence d'ajouter « qu'il ne jette la pierre à personne ». Peut-être pense-t-il à Mme Laanan ?

Pourriez-vous, monsieur le double ministre-président, nous expliquer ce qui se cache derrière de tels propos ? Votre idée est-elle de remettre en cause la politique de subventions en matière culturelle ? Le débat est lancé par un de vos ministres socialistes !

Autre exemple : le secteur de la jeunesse s'interroge également sur son avenir institutionnel. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles voit le jour, avec un retour des compétences aux régions, qu'en est-il de ses subsides ? Pour le moment, ces organisations doivent préparer un nombre déterminé d'ac-

tivités sur tout le territoire de la Communauté française. Qu'en sera-t-il demain ? Ces organisations devront-elles choisir une des deux régions pour établir leur siège ou organiser leurs activités ? Comment et sur quelles bases pourront-elles faire ce choix ?

Cette carte blanche présente l'intérêt d'avoir lancé le débat. Elle a surtout créé un écran de fumée qui masque les problèmes vécus par un des partis de la majorité. Quand on commence à entrer dans les détails de l'organisation, on voit tout de suite que les belles idées sont compliquées à mettre en place et qu'il est difficile de détricoter ce qui a été fait il y a longtemps et qui fonctionne. Je n'éprouve pas d'agressivité à l'égard des régions. Nous tenons tous notre légitimité d'une élection régionale. Mais le parlement de la Communauté française n'est-il pas l'endroit où les francophones peuvent se parler ? Que faut-il créer de plus, à part peut-être, nous sommes d'accord là-dessus, un seul gouvernement ? Nous vous mettons au défi de le faire.

**M. le président.** – M. Miller et Mme Persoons ont demandé d'intervenir dans le débat. D'autres membres de l'assemblée désirent-ils y participer ? La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Je ne veux pas créer d'incident. Pourtant, au cours de la Conférence des présidents, il a été décidé que seuls les chefs de groupe s'exprimeraient, de même que M. Fontaine qui avait déjà déposé une question orale sur le thème de la culture. Le règlement permet, il est vrai, à tous les membres de s'exprimer. Mme Corbisier a tenu parole et a fait respecter la décision. M. Cheron a fait de même, et moi aussi. Je me demande à quoi sert encore une conférence des présidents si des décisions prises à l'unanimité sont bafouées en séance plénière ! Ne pas respecter un accord, c'est faire preuve de faiblesse ou renier sa parole – peut-être aussi les deux à la fois – mais de toute façon, c'est perdre de la crédibilité !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Ce que vous faites là est malhonnête et incorrect, monsieur Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Je tenais à m'exprimer là-dessus. Cela dit, je ne ferai pas de l'opposition.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – L'incident a eu lieu, monsieur Walry. Ce que vous venez de faire n'est ni correct ni honnête.

**M. Léon Walry (PS).** – C'est vous qui avez créé l'incident.

**M. le président.** – Vous avez la parole, madame Bertieaux

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Une conférence des présidents s'est tenue et un certain nombre de membres de mon groupe ici présents y ont participé. Ils se souviennent comme moi que nous avons décidé d'organiser un débat aujourd'hui sur la base des interpellations qui ont été déposées, mais sans limitation du nombre d'intervenants. Il se peut que, dans la majorité, Mme Corbisier et M. Walry se soient mis d'accord pour que personne d'autre de leur groupe n'intervienne – c'est le genre de petit accord coutumier de la majorité. Il n'y a pas eu de demande de ce genre dans mon groupe, puisque la décision de la Conférence des présidents n'allait pas dans ce sens. Je rappelle à M. Walry le règlement qui dispose qu'un débat avec interpellations permet à ceux qui le souhaitent d'y prendre part.

Dès lors, sauf arrangements particuliers entre eux, je ne comprends pas l'objet de l'intervention de M. Walry, alors que Mme Corbisier s'est abstenue. Cette intervention, injustifiée, relève du seul fait de M. Walry.

**M. le président.** – La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Sans vouloir préjuger de l'interprétation des autres membres, je vous livre ma vision des choses. Certes, le règlement dispose que des membres peuvent intervenir et poser des questions au gouvernement dans le cadre d'une interpellation. Cependant, en l'espèce, si ce sujet a été abordé à la Conférence des présidents, c'était pour envisager une autre façon de faire, en dehors du règlement. En l'absence de dépôt d'interpellation, j'avais effectivement compris qu'une demande avait été introduite, probablement par Mme Bertieaux uniquement.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – J'avais déposé une demande écrite.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Lors de la Conférence des présidents, nous nous sommes mis d'accord pour que chaque groupe démocratique dépose une interpellation. Par ailleurs, nous avons constaté que M. Fontaine avait déposé une question sur la régionalisation de la culture. Comme je l'ai dit à mon groupe, j'en ai conclu que nous allions nous en tenir à notre décision, un point c'est tout, sans possibilité d'autres interventions. Voilà ce que j'ai compris. J'espère que notre cartel intellectuel n'en souffrira pas, madame Bertieaux, mais la vérité a ses droits et je tenais à l'exposer. J'espère que nous nous montrerons plus explicites à l'avenir puisque par ailleurs, il existe un règlement qui ne demande qu'à être appliqué, ce qui nous épargnerait toute discussion en conférence des présidents.

**M. le président.** – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Sans vouloir m'immiscer dans le cartel intellectuel Bertieaux-Cheron, je dois bien admettre que je n'ai pas pu assister à la Conférence des présidents jusqu'au bout. Avant de la quitter, j'ai toutefois donné mon accord pour un débat.

Lorsqu'on m'a fait connaître la décision prise à la Conférence des présidents, on m'a dit qu'il y aurait un débat dans lequel interviendrait seulement un représentant de chaque groupe et qu'on joindrait l'interpellation de M. Fontaine qui portait sur le même sujet. J'ai alors fait savoir à mon groupe que le débat concernait uniquement les chefs de groupe. Je fais donc la même interprétation que M. Cheron et j'en veux pour preuve, que je n'ai pas déposé d'interpellation.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Le problème se complique car je vois ici le titre d'une interpellation de Mme Corbisier-Hagon ! Si vous n'avez pas déposé d'interpellation, madame, comment se fait-il que celle-ci fasse état de votre nom ?

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – J'ai effectivement rentré le titre, puisqu'on m'a demandé de donner l'intitulé du sujet que j'allais aborder dans le débat. Aussi, quand vous affirmez que ce que l'on dit n'est ni correct ni honnête...

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Ce que dit M. Walry n'est ni correct ni honnête !

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Pour ma part, j'estime que changer les règles en cours de route ne serait ni correct ni honnête vis-à-vis des membres de mon groupe.

**M. le président.** – Je propose de ne pas sombrer dans le ridicule. Ce n'est vraiment pas le moment. Nous n'allons pas consacrer plus de temps à la procédure qu'au débat de fond.

La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Nous ne sombrons pas dans le ridicule. Tout ceci n'est pas anodin. Si j'avais annoncé aux membres de mon groupe que chacun pouvait s'exprimer, plusieurs personnes seraient intervenues.

**Mme Caroline Persoons (MR).** – Elles ne doivent pas hésiter à le faire ! (*Protestations sur les bancs du PS*)

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le président, je fais appel à votre arbitrage. Certaines choses ne sont pas acceptables. Les propos de M. Walry donne à penser que mon groupe n'aurait pas respecté le consensus et ses engagements.

Comme en atteste le procès verbal de la conférence des présidents, personne n'a décidé d'organiser un débat. M. Cheron a l'honnêteté de dire qu'il l'a compris ainsi. M. Walry transforme une décision de la conférence des présidents. Ce n'est pas acceptable!

**M. le président.** – Nous avons clairement convenu que les interpellations pouvaient être déposées le jour de la Conférence des présidents. Aucune irrégularité ne peut donc être déplorée à ce sujet. Par ailleurs, en toute bonne foi, je dois vous dire que j'avais également compris qu'il y aurait uniquement une intervention par groupe en plus de celle de M. Fontaine. Ce n'est manifestement pas ce qu'a compris le groupe MR. Je propose donc que nous écoutions M. Miller et Mme Persoons en application du règlement. (*Protestations sur les bancs du cdH*)

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Ce n'est pas correct! Dorénavant, je ne serai plus conciliante comme je le suis habituellement à la Conférence de présidents.

**M. le président.** – Je crois qu'on a manqué de précision dans les décisions de la Conférence des présidents.

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Que M. Miller et Mme Persoons renoncent à leur intervention, cela les grandirait.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Certainement pas après les propos de M. Walry! S'il avait joué le jeu correctement, je leur aurais peut-être demandé de ne pas s'exprimer. Mais pas dans ce contexte! (*Protestations sur les bancs du PS*)

**M. le président.** – La parole est à M. Miller.

**M. Richard Miller (MR).** – Le président ayant tranché, je ne vais pas revenir sur le débat que nous venons d'avoir. Je voudrais simplement préciser qu'en toute bonne foi, nous avons pensé qu'il s'agissait d'interpellations et qu'il était possible de s'y inscrire.

Monsieur le ministre-président, votre prise de position, en parfaite intelligence avec M. Picqué, ministre-président du gouvernement bruxellois, en faveur d'une Fédération birégionale Wallonie-Bruxelles, est incontestablement un élément politique majeur. Nous le saluons en tant que tel.

Je ne répéterai pas ce que notre chef de groupe, Mme Bertieaux, a déjà déclaré à la tribune. Pour ma part, je prendrai un angle précis, celui des travaux du Groupe Wallonie-Bruxelles, notamment ceux qui sont consacrés à la problématique culturelle.

Pour le MR, le renforcement, la cohésion et

la cohérence de l'espace francophone dans l'État fédéral est une priorité majeure. À cet égard malheureusement, l'emploi du terme *birégional* dans votre interview au quotidien *Le Soir*, m'inspire de la méfiance. J'avoue que c'est avec impatience que j'attends la prochaine séance plénière du Groupe Wallonie-Bruxelles au cours de laquelle vous serez entendu avec M. Picqué.

Je rappelle d'ailleurs que vous déclarez attendre du Groupe Wallonie-Bruxelles qu'il détermine les futures compétences de chaque entité. Créé dans le scepticisme, tourné en dérision par d'aucuns, freiné dans ses travaux par d'autres, le Groupe Wallonie-Bruxelles m'a paru connaître deux légitimations récentes. La dernière en date, je l'ai dit, est votre prochaine audition avec M. Picqué; la première, c'est lorsque nous avons reçu la délégation des francophones de la périphérie et celle des Fourons. À cette occasion, nous avons perçu avec force combien il était important de défendre tous les francophones de Belgique, en particulier au moment où, dans le nord du pays, des décisions aux relents parfois inquiétants attirent, heureusement, de plus en plus l'attention des institutions internationales. Or, la défense de ces francophones, je ne la retrouve pas dans votre intervention. Je le regrette et je compte donc sur les travaux du Groupe Wallonie-Bruxelles et du parlement pour combler ce manque.

Avec ce statut birégional, dont vous n'avez pas précisé le contenu, je crains que la Communauté française ne soit réduite à une sorte de passerelle dont on se détournera très vite. Les Régions wallonnes et bruxelloise doivent être fortes, portées par un véritable dynamisme économique, social et culturel. Mais, le lien institutionnel et organisationnel entre les francophones, minoritaires en leur pays, doit absolument être renforcé à travers toutes les compétences. Nous devons en finir avec le cloisonnement institutionnel et borné qui empêche les francophones de mener les politiques dont ils ont besoin. Ils en ont tellement besoin qu'on voit déjà apparaître et fleurir ces politiques communes dans le domaine culturel, matière réservée à la Communauté mais où d'importantes initiatives existent déjà.

Quand la Communauté française a des difficultés pour financer le plan de développement de la RTBF, les régions le font. Quand la Communauté française a besoin de moyens supplémentaires pour développer les industries culturelles, elle se tourne vers les régions. Aujourd'hui, la Communauté française ne finance plus que 55 % des politiques culturelles. Les communes, les villes, les provinces et l'État fédéral financent le reste. La pratique appelle une plus grande cohérence et plus

d'interrelations entre Région et Communauté. Aujourd'hui, tout est fait à moitié, timidement et d'une façon bancale.

Sortons de cette situation malaisée, mais par le haut et ensemble! Ne nous nous illusionnons pas : ce n'est pas en circonscrivant leur horizon à la Wallonie que les Wallons iront mieux.

Il ne faut pas croire que les francophones bruxellois aient intérêt à se tourner vers la Flandre plutôt que vers la Wallonie ou à rester entre eux à Bruxelles. Le ministre-président bruxellois ne dément pas assez fermement cette dernière position. Vous avez donné un coup d'accélérateur à ce débat, monsieur le ministre-président. C'est une bonne chose car il y a urgence. Comme Mme Bertiaux l'a dit, vous pourriez mettre en œuvre vos propos rapidement au sein du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, les Régions et la Communauté française doivent se renforcer mutuellement. Je me demande si Vincent de Coorebyter a bien fait d'utiliser la formule de Hegel qui parlait d'une ruse de l'histoire en évoquant la déclaration des ministres-présidents en faveur d'une Fédération birégionale. Il pense que cela aboutirait à une Communauté plus légitime, plus visible, plus efficace, stabilisée voire renforcée. En tout cas, cette déclaration a eu le mérite de remettre en évidence l'intérêt d'un lien francophone fort, l'intérêt de garantir la vision culturelle d'ouverture et à vocation universaliste de l'assemblée communautaire où nous avons la responsabilité de siéger en qualité de parlementaires régionaux. Cette vision culturelle de liberté, d'ouverture, de respect de l'autre est garantie par le lien communautaire francophone fort. Je ne voudrais pas qu'il se perde dans une Fédération birégionale Wallonie-Bruxelles. Notre pays pluriculturel, plurilinguistique, pluriconvictionnel en a le plus grand besoin.

**M. le président.** – La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR).** – Monsieur le ministre-président, j'estime tout à fait positif que vous ayez complété votre déclaration par cette carte blanche. Il y a quinze jours, on vous reprochait de ne pas prendre en compte la composante régionale bruxelloise dans votre gouvernement. Par cette carte blanche, co-signée avec Charles Picqué, ministre-président de la Région bruxelloise, vous remettez la Région bruxelloise en selle dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, que j'appelle encore toujours notre Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Je suis favorable à cette fédération, je suis profondément convaincue que la Région bruxelloise

doit être une Région à part entière. Il ne faudrait pas la noyer dans une cité internationale du type Washington DC ou dans une cogestion entre Flamands et Wallons. Nous devons maintenir une Région bruxelloise à part entière, travaillant avec la Région wallonne, non seulement en synergie et dans la solidarité mais surtout avec des projets et des décisions politiques communs.

Votre carte blanche a permis la tenue d'un débat sur une Fédération Wallonie-Bruxelles au parlement bruxellois, vendredi dernier. Ce fut une grande première, ce fut extrêmement utile, malgré quelques sons discordants et une réelle tension chez nos collègues flamands.

Cette solidarité doit être plus qu'un pont, elle doit être une institution. Vous avez dit dans votre carte blanche : « Wallons et Bruxellois ont tout à gagner à travailler ensemble (...) au travers d'un niveau de pouvoir commun aux deux Régions ». Il ne s'agit pas seulement de rencontres, de politiques croisées, d'accords de coopération comme on en voit depuis des années. Cela ne fonctionne pas bien, en tout cas à Bruxelles. Il faut un niveau de pouvoir commun, des décisions prises ensemble et applicables dans les deux Régions.

La solution est évidemment, comme vous le préconisez, un gouvernement où siègent tous les ministres wallons et bruxellois francophones. Il faut avancer et dès que possible! Ce gouvernement commun est essentiel, même s'il ne résoudra pas tout. Les dysfonctionnements, ce n'est pas uniquement de la tuyauterie institutionnelle. Pour y remédier, il faut aussi une volonté politique.

Je citerai un exemple. Mme Dupuis, chargée de la Formation professionnelle à la Cocof, et M. Cerexhe, ministre de l'Emploi à la Région bruxelloise, se voient régulièrement puisqu'ils font partie du même gouvernement. Néanmoins, impossible qu'ils s'entendent pour essayer de créer à Bruxelles des maisons de l'emploi et de la formation professionnelle. Il faut plus que deux ministres siégeant ensemble dans le même gouvernement pour y arriver, il faut encore une réelle volonté politique de travailler ensemble, de porter de tels projets ensemble.

En plus d'un gouvernement, cette Fédération Wallonie-Bruxelles a également besoin d'un parlement et d'une administration. Sur la base de quelles circonscriptions ce parlement sera-t-il élu? Sera-ce par une élection directe? Voilà toute une série de questions auxquelles nous espérons que le Groupe Wallonie-Bruxelles répondra.

M. Vervoort a évoqué le discours de M. Gosuin. La presse a intitulé l'interview de ce dernier :

« Communauté française, finissons-en ! ». Même si mon collègue a une sensibilité régionaliste et bruxelloise très forte, nous sommes sur la même longueur d'onde. Je reprends les mots qu'il a prononcés vendredi dernier : « Inutile de régionaliser des compétences. Il faut plutôt intensifier le poids politique des responsables bruxellois et s'engager à tous les niveaux de compétence. Sans cette cohésion sociale, de plus en plus de Bruxellois souffriront et Bruxelles se dissoudra dans un *melting pot* international, très éloigné des préoccupations des habitants. »

Faire mieux coller les politiques de notre Communauté avec les réalités régionales serait tout bénéfique pour la population. L'entité Wallonie-Bruxelles apporte une plus-value à tous les habitants de Wallonie et de Bruxelles, tout en se maintenant dans l'architecture fédérale.

C'est comme dans un couple ; cela peut mener bien plus loin que la simple association de deux individualités mais il faut le vouloir. Il est dangereux de se contenter d'une simple institution bicéphale : quand les deux têtes ne regardent plus dans la même direction, il est impossible de marcher droit.

Il ne faut pas se lancer dans un nouveau processus de la Saint-Quentin ; il ne faut plus transférer l'exercice de compétences, par exemple, vers la Cocof. À cet égard, nous devons dresser un constat d'échec : des personnes se retrouvent pénalisées au quotidien. J'en reviens toujours à la politique des personnes handicapées car la situation est dramatique dans ce domaine. Ne poursuivons pas dans cette voie : la Cocof n'est pas une solution.

Il est important de se rendre compte de la situation sociale de Bruxelles, qui se caractérise par le taux de chômage le plus élevé et le plus grand nombre de personnes non qualifiées. Les situations varient toutefois fortement selon les communes, dont le rôle doit vraiment être pris en compte dans cette future Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut confier davantage de compétences aux communes, qui doivent être le relais des politiques communautaires. Toujours concernant Bruxelles, il faut régler les difficultés relatives à l'enseignement et à l'emploi. C'est pourquoi, nous appelons de tous nos vœux la participation de ministres bruxellois francophones à ce gouvernement.

Si, je dis bien *si*, la volonté de cette carte blanche est la simplification des instances par un rapprochement des politiques francophones, un rapprochement de la Wallonie et de Bruxelles, l'initiative est tout à fait positive. Il faut pour cela que les francophones se concertent et décident ensemble, qu'ils manifestent leur volonté de simpli-

fication pour rendre nos politiques plus efficaces dans l'intérêt de nos concitoyens.

**M. Rudy Demotte**, ministre-. – Je n'éprouve aucune difficulté à m'associer à la philosophie de la dernière intervenante. Pour être efficace, il ne suffit pas de regarder l'un vers l'autre ; il faut aussi regarder dans la même direction. On a parfois le sentiment que c'est ce qui a posé problème par le passé.

M. Picqué et moi-même avons donc, sur la base d'une initiative personnelle, choisi de nous exprimer au sujet d'un projet d'avenir commun aux Wallons et aux Bruxellois francophones. Cet avenir peut prendre la forme que nous appelons de nos vœux, celle d'une Fédération. Nous avons formulé cette proposition parce que nous sommes pleinement conscients de la réalité du fait régional. Nous voulons répondre de manière impérieuse à ce fait en maintenant des liens forts, solides, renouvelés entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.

Sommes-nous face à la quadrature du cercle, à un « grand écart » entre les tenants du « tout au communautaire » et ceux du « tout au régional » ? Ce débat appartient à un autre temps et il a eu lieu dans tous les partis.

Je me réfère à l'interview d'un homme qui a de l'expérience en matière de combat pour des valeurs communautaires et régionales, puisqu'il s'agit de Hervé Hasquin. Après avoir déclaré qu'il accueille très bien cette idée d'une Fédération birégionale, il explique que, la notion de fusion entre la Région wallonne et la Communauté française n'ayant plus cours au MR, il n'y a pas de fossé entre la proposition Demotte-Picqué et l'évolution au sein de son parti. Les régions sont une réalité et elles le seront de plus en plus. Et Hervé Hasquin ajoute que le politique doit s'adapter aux évolutions en général, sous peine de se faire dépasser et de décrédibiliser l'institution qui n'évoluerait pas au même rythme que les mentalités. L'historien connaît très bien ces choses et je partage, là aussi, son point de vue.

Nous cherchons donc un juste équilibre entre l'autonomie des régions et l'affirmation d'un lien fort entre la Wallonie et Bruxelles, qui respecte l'existence d'une culture commune, d'une langue, mais aussi d'un avenir partagé. Nous partons donc d'un constat : le fait régional est devenu incontournable. Dans nos règles constitutionnelles, ce fait a déjà été consacré puisque le citoyen élit directement ses députés régionaux. C'est là le premier niveau, le niveau incontestable de légitimité démocratique. Nous pensons qu'il est tout aussi légitime de proposer une Fédération Wallonie-Bruxelles

dont l'exécutif sera composé de membres des deux gouvernements régionaux. C'est légitime parce que cette fédération sera en quelque sorte le reflet du fait démocratique. Les députés régionaux formant l'assemblée communautaire, ils auront aussi à former la future assemblée de la Fédération.

Il ne s'agit pas seulement de légitimité, mais aussi de simplification et d'amélioration du fonctionnement de nos institutions, bref, d'une volonté de bonne gouvernance, axée sur deux principes, la cohérence et la cohésion. Il s'agit de prendre en compte le fait régional de Bruxelles et celui de la Wallonie, de mieux intégrer les réalités propres à ces deux régions dans un projet commun, de rationaliser aussi ce qui doit l'être, de faire en sorte qu'il y ait davantage de synergies qui ne passent pas par le canal exclusif de réunions conjointes, qu'elles soient trilatérales ou bilatérales, et de faire apparaître le fait régional bruxellois comme étant pleinement reconnu. En résumé : Bruxelles pas moins que les autres régions ! Vous en verrez tout à l'heure les conséquences pour l'architecture institutionnelle de notre pays.

Ce projet sera réalisé à la condition d'écouter aussi de manière très pragmatique les gens qui sont sur le terrain et en veillant à simplifier la vie des utilisateurs de nos institutions car, finalement, nous ne servons pas les hommes et les femmes politiques qui sont eux-mêmes des mandataires au service de tiers, mais les citoyens, les utilisateurs finaux des solutions que nous allons mettre en place.

L'institutionnel, ce n'est pas seulement des tuyaux, c'est aussi l'organisation et l'aménagement de la structure pour permettre une vie plus agréable à tous.

Le débat sur l'avenir institutionnel du pays et de l'espace Wallonie-Bruxelles, pour rester dans un concept neutre, est tout à fait sain. Le fait qu'il y ait des avis différenciés ne me met aucunement mal à l'aise et ne doit pas nous indisposer collectivement. Il est utile que nous menions ce débat entre nous. Combien de fois n'a-t-on pas entendu que nous, francophones, craignons d'avoir ce débat entre nous... On ne pourra plus nous faire le reproche de ne pas l'avoir entamé.

Je comprends aussi que des sensibilités diverses s'expriment, souvent au sein même des différents partis.

Le débat qui est ouvert est fondamental, il concerne notre avenir. Un tel enjeu dépasse de loin les clivages entre majorité et opposition, il mérite bien plus que cela.

La diversité qui s'exprime à cette tribune n'al-

tere en rien la qualité du débat. Si nous pensions tous la même chose avant même son entame, il n'y aurait pas de débat ! Il faut l'assumer, ne pas en avoir peur. Telle a été ma position dès le départ, je l'ai défendue ici lors de mon premier discours et je la réitère aujourd'hui.

Il faut également respecter les décisions prises collectivement, notamment sur la définition du cadre pour notre avenir. Personnellement, je n'ai jamais ironisé sur la commission Wallonie-Bruxelles, ni sur ses travaux, ni sur son rythme, ni enfin sur la qualité de ses membres. Au contraire, je pose sur elle un regard plein d'espoir car je ne pense pas que nous soyons loin d'une solution qui fasse l'objet d'un consensus diffus.

Comme le diable est dans les détails, la difficulté sera toutefois de trouver les mots exacts pour définir le chemin qui nous conduira non pas sur la passerelle entre la Wallonie et Bruxelles mais vers un projet commun, un projet à porter ensemble.

Cette commission est triplement paritaire entre politiques et non-politiques, représentants bruxellois et wallons, représentants des partis de la majorité et de l'opposition. Nous sommes conscients que notre avenir institutionnel – la forme que nous donnerons à notre vivre ensemble – est conditionné par les débats internes de cette organe.

À cet égard, Charles Picqué et moi-même, nous nous réjouissons que les réactions à notre proposition, qu'elles soient bonnes, moins bonnes, voire hostiles, émanent des secteurs divers de la société et non pas exclusivement des bancs politiques.

J'ai lu avec intérêt les réactions des syndicats d'enseignants, du SeGEC, des directeurs d'institutions culturelles et des dirigeants d'entreprises, comme M. Beckers qui s'est exprimé dans la presse ce week-end. Le débat est ouvert. Aujourd'hui, notre espace francophone a trouvé une nouvelle respiration.

Les régions ont dans leur point de mire non pas la question de leur propre devenir en tant qu'institution mais la manière dont elles peuvent, non seulement pour elles-mêmes mais de manière « stéréophonique », amplifier le développement entre la Wallonie et Bruxelles. Je reviendrai ultérieurement sur quelques rôles spécifiques tels que celui de la culture et de l'enseignement.

Mme Bertieaux et M. Cheron ont abordé la question des acteurs, de leur nombre et de leur qualité. La seule chose que nous pouvons affirmer avec une absolue conviction est que cet exécutif doit être composé nécessairement des deux exécu-

tifs régionaux. En tout ou en partie. Il faudra débattre de cela entre nous. Je n'ai pas, à ce stade, de point de vue à émettre au nom des francophones puisque cet arbitrage n'est pas fait. Ne jouons pas sur le calendrier, aujourd'hui ou demain, là n'est pas la question.

J'ai participé entre 1999 et 2004 à un autre gouvernement qu'on qualifiait de pléthorique. De manière unilatérale, les socialistes, à l'époque, ont vu le nombre de leurs ministres diminuer lors du départ de M. Taminiaux, sans qu'il fût possible de trouver un accord. Nous avons tous vécu des situations complexes.

D'aucuns affirment que les changements ministériels multiples créent de l'instabilité; d'autres prétendent qu'il faut rebattre les cartes. Pour ma part, j'estime que l'important est de se mettre d'accord sur ce que nous voulons faire ensemble.

Nous devons réduire les équipes pour les rendre efficaces, et non pour répondre, par démagogie, au slogan « moins de ministres ! ». Le but est notamment d'éviter que l'endroit où l'on tient un discours politique détermine le propos, comme un costume que l'on taille sur mesure.

Je voudrais mettre en exergue quelques principes de base. Le fondement est constitué des régions, en tant qu'entités régionales, mais nous ne pouvons pas réduire l'espace communautaire, la fédération des régions à une sorte de pont sur la rivière Kwai, fragile et susceptible d'être mis à mal par le moindre dynamitage institutionnel externe à notre volonté. Non, nous devons être forts, unis sous le vocable Wallonie-Bruxelles, sachant que le terme de « fédération » signifie un renforcement et non une dilution des liens.

Je pourrais vous résumer la proposition formulée au Groupe Wallonie-Bruxelles de cette manière : plaidons pour une Belgique fédérale; engageons-nous dans ce combat. Une Belgique fédérale construite sur la base de trois régions. Je sais que l'on n'a pas toujours tenu ce discours historiquement. Les revendications flamandes ont vu naître, dans les années 1970, une communauté explicitement souhaitée sur la base de la langue et de la culture, étant donné les craintes exprimées dans le nord du pays. Le discours régionaliste – ce n'est pas une découverte – était davantage tenu dans le sud. Le fait que la Région de Bruxelles s'assume aujourd'hui de plus en plus doit être non seulement porté par les Bruxellois, mais par les Wallons qui sont leurs frères de combat, pour le renforcement des compétences et de l'autonomie constitutive de la Région de Bruxelles.

La Communauté est un lieu d'articulation de

nos régions et nous en avons besoin. Tel est le message que je transmettrai au Groupe Wallonie-Bruxelles. Cette instance commune, nous proposons de la construire avec, évidemment, des compétences et un budget propres. Elle sera l'outil d'une solidarité entre les régions, pas seulement une solidarité imposée par l'institution, mais une solidarité de consentement, une solidarité d'adhésion. Cette évolution institutionnelle nous paraît indispensable, car à défaut d'y être attentif, nous connaîtrions, je pense, une dissolution de ce lien.

Comprenez-moi bien : nous proposons une Communauté française revisitée à la lumière de l'importance que prennent les régions, dans une volonté de synergie approfondie et structurée, basée autrement que sur l'épisode de rencontres fugaces, aussi agréables soient-elles, entre les représentants des entités régionales.

Aujourd'hui déjà les régions interviennent en matière d'enseignement, d'infrastructures sportives et culturelles, parfois au moyen d'artifices nombreux que vous connaissez. Cette complexité doit être transcendée; la question essentielle est de savoir comment améliorer ces organisations et les simplifier. Je constate que les acteurs de compétences exercées par la Communauté française se sont montrés, eux aussi, intéressés – je parle ici des gens de terrain – par une meilleure organisation, une meilleure articulation avec les régions, tout en assurant des tailles critiques nécessaires à leurs activités.

Après avoir rappelé le contenu de notre proposition, je voudrais aussi préciser ce qui n'y est pas. Certains ont dit craindre, non pas ce qui a été dit mais ce qui ne l'a pas été. Je ne ferai pas la liste de tout ce dont on ne parle pas, la distance de Mars à la Terre et d'autres choses du genre.

Je précise cependant qu'il n'est fait nulle part allusion à une quelconque scission de l'enseignement ou de la culture, ni à une mise en péril d'emplois dépendant de la Communauté française.

M. Fontaine craint, à la suite des propos de M. Marcourt, que la culture ne devienne un espace de débat régional, un objet de dissolution. Selon moi, ce patrimoine commun doit être jalousement préservé. Il suscite en effet l'intérêt d'une écrasante majorité des citoyens de Wallonie et de Bruxelles, et doit faire l'objet d'une collaboration plus marquée entre Wallons et Bruxellois francophones.

Parallèlement, une région ne peut se développer sans dimension culturelle. Lorsque M. Miller et moi-même avons en charge certains segments culturels, nous avons souhaité que la culture soit

reconnue, bien qu'étant un secteur non marchand, comme levier de développement territorial. Nous étions en effet convaincus qu'oublier ce rôle de la culture eût été une erreur. Notre carte blanche reprend ce même principe de base : décliner utilement la culture pour le plus grand nombre, y compris dans des domaines extra-culturels.

Quant à la mobilisation des compétences pour l'emploi, le patrimoine, les travaux subsidiés et le tourisme, les régions y participent pour permettre la démocratisation de la culture. Elles représentent un gage d'émancipation des citoyens francophones de Bruxelles, des Wallons et des germanophones.

La culture doit effectivement être envisagée sous l'angle du capital humain, mais aussi de son impact économique. Toutefois, je ne pense pas qu'il faille peser sur une balance d'apothicaire ce qui est réalisé ici ou là, car des politiques culturelles peuvent mettre davantage l'accent sur une région, puis sur une autre. Ce sont les résultats qui importent, davantage que les moyens.

Cependant, articuler, intégrer, favoriser ne signifient pas gérer en solo. La culture est intrinsèquement liée à cette Fédération Wallonie-Bruxelles, même si elle peut prendre des formes qui soient davantage en adéquation avec les réalités du terrain.

M. Walry, notamment, m'interroge sur les réactions du nord du pays.

La Flandre a refusé de comprendre certains aspects de notre carte blanche. M. De Wever affirme que si ce document revient à dire que Bruxelles choisit le camp francophone – comme si nous étions en guerre –, il faudrait couper les vivres à Bruxelles... Nous ne sommes pas dans cette logique et il est extrêmement réducteur – et révélateur – de tenir de tels propos : il ne s'agit pas de choisir son camp, mais de rendre Bruxelles autonome.

Il est d'ailleurs de l'intérêt des Wallons et des Flamands que les Bruxellois prennent leur sort en main.

Ajoutons que Bruxelles contribue indiscutablement autant à la création de richesses en Flandre qu'en Wallonie. La comparaison entre le revenu intérieur brut et le produit intérieur brut régional vous donnera un éclairage à ce sujet.

Par contre, je suis très heureux des propos de M. Peeters qui a rappelé que Bruxelles était importante pour la Flandre. Cette déclaration d'amour est toujours intéressante à prendre car on avait le sentiment d'un désintérêt pour Bruxelles. Si ce dé-

bat n'avait que cette vertu, du côté flamand, de ramener l'intérêt sur Bruxelles, j'en serais déjà très heureux.

L'autonomie des Bruxellois et leurs spécificités sont, pour nous, un modèle de fédération que nous préférons à l'affirmation communautaire exclusive qui a été l'apanage d'aucuns en dehors de notre Communauté. Cette fédération reconnaît la diversité, en ce compris linguistique, à Bruxelles et son regard sur la minorité flamande bruxelloise n'est ni réducteur ni condescendant.

D'emblée, nous insistions sur le caractère bilingue de Bruxelles et sur la richesse que constitue ce caractère bilingue. Écoutez ce que disent MM. Vanhengel et Smet et bon nombre de Flamands bruxellois : en reconnaissant le fait régional, nous reconnaissons explicitement le statut bilingue de Bruxelles.

Mmes Bertieaux et Persoons et M. Miller ont craint que, dans la logique du birégionalisme, nous passions à côté de la protection des droits des minorités francophones établies en dehors du territoire qui est le nôtre. Nous ne sommes pas dans cette optique.

Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles telle que je viens de la décrire, nous prônons la reconnaissance de la minorité linguistique dans les espaces territoriaux. Nous souhaitons que ce modèle vertueux de la reconnaissance de la différence dans les entités régionales soit le fondement institutionnel de l'État fédéral moderne dans lequel nous vivons.

Disons aux Flamands de ne pas se replier sur eux-mêmes. Disons-leur qu'ils ont des atouts, qu'ils possèdent des richesses considérables et qu'ils n'ont pas à craindre culturellement la domination francophone. Demandons-leur aussi d'être compréhensifs à l'égard de ceux qui constituent leurs minorités, en ce compris les francophones de la périphérie. Rappelons au passage que notre proposition n'exclut pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles conserve des compétences qui, jusqu'à preuve du contraire, sont aussi l'héritage de la Communauté française.

Nous avons là un réel espace de discussion contradictoire avec les Flamands. Quel choix font aujourd'hui nos amis flamands pour l'avenir de notre pays ? Font-ils le choix du droit du sol qui fut si longtemps l'un des éléments fondateurs des règles qu'ils ont édictées ou seront-ils les défenseurs du *jus sanguinis*, du droit des gens, auquel cas un certain nombre de principes communautaires restent parfaitement valables ? Nous serons plus forts, nous francophones, pour défendre les

droits des francophones des Fourons et de la périphérie si nous montrons, par notre action et notre conviction réaffirmée ici, que nous tenons aussi aux droits des Flamands à Bruxelles.

M. Cheron m'interroge sur la méthode. Nous adressons une proposition au Groupe Wallonie-Bruxelles car il a un rôle crucial à jouer. Il n'y a aucune autre instance où, indépendamment des formations politiques, avec sa composition multiple que j'ai évoquée, nous pourrions formuler un projet commun afin que les francophones puissent aller aux négociations en faisant bloc.

Mon souhait est que cette discussion cruciale soit tranchée par le Groupe, ce qui n'exclut pas, bien sûr, que les partis, les organisations représentatives, les institutions parlementaires participent au débat. Cependant, il fallait créer un réceptacle pour des compromis et des politiques communes.

Accroître l'efficacité, la solidarité et le caractère démocratique de nos institutions, ce n'est pas perdre son temps, c'est construire son avenir !

Je voudrais terminer en citant, sans aucune provocation, un extrait du manifeste flamand de 1847, préparé par Henri Conscience : « Que l'on fasse en sorte qu'en Belgique, toutes les parties de la Nation soient traitées de la même façon, et les plaintes et l'hostilité se changeront automatiquement en louanges en l'honneur d'une patrie commune, dans l'amitié et la fraternité. »

On retrouve d'ailleurs exactement le même souhait sous la plume de Jules Destrée : « L'union fait la force mieux qu'on ne pourrait la faire par une unité menteuse, imposée, basée sur la brutale contrainte du nombre. »

Mon invite est donc : réalisons ensemble cette vraie paix des Belges, qu'ils soient Wallons, Bruxellois ou Flamands. (*Applaudissement sur les bancs du PS*)

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – L'intervention du ministre-président s'articule autour de deux axes.

Le premier conclu à la nécessité d'avoir au sein d'un même gouvernement des ministres bruxellois francophones et wallons. Je voudrais traduire correctement en français l'expression *just go* qui est le message que nous voulons faire parvenir au ministre-président, mais je n'y arrive pas. C'est dans l'esprit de cette injonction que je déposerai à la fin de mon intervention une proposition de motion que des membres de mon groupe ont signée.

J'ai aussi entendu ce qui n'est pas contenu dans la proposition et qui est résumé dans la no-

tion de patrimoine commun à préserver.

Monsieur le ministre-président, ce que votre carte blanche ne contenait pas a créé de l'inquiétude dans certains secteurs ! Il faudra les rassurer sur la préservation du patrimoine commun. Il faudra aussi tranquilliser, dans le contexte politique d'aujourd'hui, les francophones qui ne font partie ni de la Région wallonne ni de la Région de Bruxelles-Capitale, ceux de la périphérie bruxelloise.

**M. Léon Walry (PS).** – Je remercie le ministre-président pour sa réponse circonstanciée. Il a insisté sur les vertus démocratiques du débat et nous a fait part de son souci de voir nos institutions transcender les clivages traditionnels. J'espère qu'il sera entendu car le fait d'être dans l'opposition ne doit pas amoindrir les facultés d'analyse et de réflexion. L'enjeu m'oblige à le dire sincèrement.

La culture reste pour nous un élément fondamental de cohésion sociale et de progrès. Parfois, nous sommes inquiets de la volonté de la subordonner aux besoins économiques. La culture ne doit servir que sa liberté créatrice et aider les gens à être un peu plus heureux. Le ministre-président ne me démentira pas. M. Miller non plus, je crois.

Répondant à une interpellation relative aux francophones de la périphérie, le ministre-président nous a vraiment rassuré. Il nous a rapporté les propos et les réactions de responsables politiques flamands. Très ferme, M. Demotte a cité Henri Conscience, pour qui toutes les parties de la Nation doivent être traitées de la même façon.

Dans son schéma, le Groupe Wallonie-Bruxelles reste un dispositif créateur de propositions dont il faut tenir compte. Bref, M. Demotte recherche l'efficacité pour tous les Wallons et pour tous les Bruxellois. Nous l'en remercions.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – ECOLO est satisfait de la réponse du ministre-président. L'esquisse est tracée. Il appartiendra au Groupe Wallonie-Bruxelles de poursuivre le débat, qui sera sans doute parfois animé.

Sans polémiquer, je suis frappé par l'existence de deux mondes. Je suis à la fois parlementaire wallon et communautaire. Cela tient au mode de scrutin. Les parlementaires wallons sont élus à l'échelon régional. Mais ils siègent tous d'office au parlement de la Communauté française.

Il se fait qu'au parlement wallon j'ai souvent l'impression d'être vu d'un mauvais œil parce que je suis chef de groupe au parlement de la Communauté française. Quand j'ose dire qu'il faudrait

que le parlement wallon travaille toute la semaine, le président me fusille du regard. M. Lebrun fait pareil !

*(Protestations de M. Lebrun)*

Le jour où le même discours sera tenu dans cette assemblée et au parlement régional, je serai rassuré. Actuellement, j'ai encore l'impression que deux mondes coexistent ; je le dis sans aucun esprit de polémique.

Personne ne peut contester le fait que je sois wallon ; j'habite en Wallonie, je m'intéresse à cette Région et je veux défendre son avenir. Et selon moi, ce serait une erreur de se couper de Bruxelles, ne fût-ce que pour le développement économique. Je n'ai pas envie de dire à mes concitoyens que, demain, ils seront indépendants mais pauvres. Je souhaite un vrai développement et je suis attaché à la solidarité mais je me rends compte que les parlementaires de cette assemblée sont considérés comme Bruxellois lorsqu'il défendent les intérêts de la Communauté française. Je fais état de sentiments vécus.

J'aimerais par exemple que M. Van Cauwenberghe ou M. Happart viennent en discuter ici. Le jour où le ministre-président tiendra le même discours à Namur et à Bruxelles, où les interventions et les débats se feront dans un même état d'esprit, convivial et sans repli frileux, je serai totalement rassuré. Ce n'est pas encore le cas pour l'instant mais je suis optimiste.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Instaurer des régions fortes reliées par un pont inébranlable et garant de solidarité, voilà notre défi.

J'avais posé une série de questions, monsieur le ministre-président. Certaines ont reçu une réponse, d'autres restent ouvertes. Je constate votre optimisme et je m'en réjouis. Je pense toutefois que le chemin est encore parsemé d'obstacles et j'espère que nous pourrions les éliminer dans l'intérêt de tous.

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Je partage les propos de M. Cheron sur l'ambiance dans les parlements. Les déclarations de M. Marcourt sur l'avenir de la culture en Communauté française étaient inquiétantes. Vous avez remis les choses en place. Il n'empêche qu'il est impossible d'interpeller un ministre wallon sur ses déclarations dans des matières qui ne relèvent pas de sa compétence. Je me réjouirais de pouvoir interpeller le ministre wallon de l'Économie, M. Marcourt, sur la Culture.

Nous sommes donc favorables à la mise en place d'un gouvernement unique. Nous regrettons

néanmoins que ce ne soit pas pour tout de suite.

Il ne suffit pas de lancer de belles idées, il faut encore réfléchir aux modalités pratiques et voir comment elles tiendront la route.

En revanche, il me semble qu'il était possible de mettre en place immédiatement un gouvernement commun et d'organiser ensuite le fonctionnement institutionnel en apportant les rectifications éventuelles.

## 8 Dépôt de projets de motion

**M. le président.** – En conclusion des interpellations jointes de MM. Walry, Cheron et Fontaine, et de Mmes Bertieaux et Corbisier-Hagon, deux projets de motion ont été déposés. L'un, motivé, signé par MM. Borsus, Miller, Fontaine et Mme Persoons, est libellé comme suit :

« Ayant entendu la réponse du gouvernement ;

Considérant que le groupe MR relève depuis le 22 juillet 2004 qu'une des trois erreurs fondamentales de ce gouvernement consiste à écarter et à ne pas défendre les Bruxellois et, ainsi, à abandonner la solidarité francophone ;

Que Mme Arena, ancienne ministre-présidente de la Communauté française, a le 27 septembre 2005 lancé les bases d'un changement qui n'obtint aucune concrétisation ;

Qu'en février 2006, Mme Milquet déclarait qu'il ne fallait pas « détruire la Communauté française mais jeter des ponts en multipliant les doubles casquettes des ministres et renforcer les cohérences (...) » ;

Que lors des Fêtes de Wallonie de septembre 2006, M. Di Rupo énonçait : « Nous ne nous laisserons pas faire et nous ne laisserons jamais tomber Bruxelles. (...) Ensemble, Wallonie et Bruxelles côte à côte, c'est 4,5 millions d'habitants, l'équivalent de l'Irlande. (...) Bruxelles et la Wallonie sont deux entités parfaitement complémentaires, également utiles l'une à l'autre, (...) deux partenaires privilégiés au sein de l'État belge (...) » ;

La création du Groupe Wallonie-Bruxelles ;

Que les derniers mouvements ministériels opérés à la Région wallonne et à la Communauté française en juillet 2007 et mars 2008 ont une nouvelle fois amené le gouvernement de la Communauté française à laisser Bruxelles à son propre sort en occultant ostensiblement l'opportunité qui s'offrait d'instaurer un pont ministériel avec la Région bruxelloise ;

Que MM. Demotte et Picqué, respectivement ministre-président de la Région wallonne et de la Communauté française et ministre-président de la Région bruxelloise, ont exprimé leur volonté de faire en sorte que le gouvernement de la Communauté française soit composé de ministres régionaux ;

Le parlement soutient le gouvernement de la Communauté française dans la mesure où ce dernier souhaite être uniquement composé de ministres membres du gouvernement de la Région wallonne et membres francophones du gouvernement bruxellois.

Le parlement demande au gouvernement de la Communauté française de revoir sans délai sa composition en tenant compte de sa volonté d'être uniquement composé de ministres membres du gouvernement de la Région wallonne et membres francophones du gouvernement bruxellois. »

L'autre projet de motion, pur et simple, signé par MM. Walry et Mme Corbisier, est ainsi libellé :

« Après avoir entendu les interpellations sur les déclarations des ministres-présidents Demotte et Picqué et les réponses du ministre-président Rudy Demotte, le parlement passe à l'ordre du jour. »

Nous nous prononcerons ultérieurement sur ces projets de motion.

## **9 Dépôt et envoi en commission d'une proposition de résolution**

**M. le président.** – MM. Cheron, Galand et Reinkin ont déposé une proposition de résolution relative à la situation chinoise et aux Jeux olympiques de Pékin. Elle est imprimée sous le n° 542 (2007-2008) n°1.

Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des questions européennes. (*Assentiment*)

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

*La séance est levée à 16 h20.*

Prochaine réunion sur convocation.